PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LABRECQUE

APPEL D'OFFRES 2026-001 - TRAVAUX DE CONSTRUCTION

Mise à niveau des ouvrages d'assainissement des eaux

La municipalité de Labrecque demande des soumissions pour la réalisation des travaux suivants.

- Planage et revêtement avec enrobé bitumineux (couche d'usure) de la rue Principale sud (± 677 m).
- Remplacement des ponceaux numéros 0570-2 et 0571-2 localisés au droit de la rue Principale sud.
- Réfection des infrastructures souterraines et de la chaussée de la rue Principale sud (± 1 325 m).
- Planage et revêtement avec enrobé bitumineux (couche d'usure) sur la rue Principale au droit du pont de la rivière Mistouk (± 10 m).
- Réfection des infrastructures souterraines et de la chaussée de la rue Principale nord (± 699 m).
- Remplacement du ponceau numéro 0573-2 localisé au droit de la rue Principale nord et du cours d'eau Boivin.
- Réfection des infrastructures souterraines et des chaussées des rues Damasse (± 410 m), Gilbert (± 233 m et 20 m) et Lemieux (± 80 m et ± 90 m) localisées dans le secteur sud de la municipalité.
- Remplacement d'un ponceau au droit de la rue Gilbert et remplacement de la canalisation de l'émissaire F2 entre la rue Gilbert et la rivière Mistouk (± 231 m).
- Construction des conduites émissaires F1, F2, F3 et F7 localisés dans la rive de la rivière Mistouk (secteur sud et rive gauche).
- Réfection des infrastructures souterraines et des chaussées des rues Ambroise (± 875 m), Saint-Paul (± 220 m) et Olympie (± 420 m) localisées dans le secteur nord de la municipalité.
- Construction des conduites émissaires F4, F6 et F9 localisés dans les rives de la rive de la rivière Mistouk et du lac Labrecque (secteur nord et rive droite).
- Construction du poste de pompage PP-2 (souterrain) avec conduite de refoulement (± 42 m), conduite de surverse (± 20 m) et chambre de clapet.
- Construction du poste de pompage principal PP-1 avec bâtiment, conduite de refoulement (± 770 m), conduite de surverse (± 36 m) et chambre de clapet.
- Construction d'une station de traitement de type étangs aérés dans le secteur sud de la municipalité incluant essentiellement chemin d'accès, bassins d'aération, conduite émissaire, système de déphosphatation chimique et bâtiment de service.

La liste des travaux ci-dessus est non limitative. Plusieurs autres activités préparatoires, de maintien de services, de gestion de circulation et plusieurs autres travaux d'enlèvement, de remise en état et autres travaux complémentaires sont inclus au contrat et sont spécifiés dans les documents du présent appel d'offres.

Les documents relatifs à cet appel d'offres peuvent être obtenus en s'adressant au Service électronique d'appel d'offres (SEAO) en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au **1 866 669-7326** ou au **514 8566600,** ou en consultant le site Web **www.seao.ca.** Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

La Municipalité n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de présenter son offre, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés et compagnies, ayant leur principale place d'affaires au Québec ou ayant un établissement dans une province ou un territoire visé par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés applicables au propriétaire, qui détiennent une licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction sont admises à soumissionner.

Les soumissions doivent être transmises dans des enveloppes scellées à l'attention de :

M. Robin Ratthé
Directeur général
Municipalité de Labrecque
3425, rue Ambroise
Labrecque (Québec)
G0W 2S0

Les soumissions doivent être reçues **au plus tard le 10 décembre 2026 avant 10h00 (heure locale).**

L'ouverture des soumissions se fera au même endroit, immédiatement après l'heure de clôture des soumissions.

La soumission devra être accompagnée d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 10% du montant total (toutes taxes incluses) de la soumission.

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des offres et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil de la Municipalité, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son conseil.

Donné à Labrecque, ce 9 novembre 2026.

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Robin Ratthé, directeur général, greffier et trésorier, résidant à Saint-Ambroise, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir : Entrée du Centre communautaire et sur le site internet de la municipalité ainsi que la page Facebook.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 10e jour de novembre deux mille vingt-six.



Robin Ratthé
Directeur général, greffier-trésorier